

Cartons & Papiers

Cette fiche pratique relative au recyclage des cartons et papiers est la première d'une série sur la gestion des déchets industriels banals au sein des entreprises. N'hésitez pas à prendre contact si vous souhaitez obtenir des précisions supplémentaires sur les prescriptions légales à respecter et sur les coordonnées d'entreprises susceptibles de fournir un service et/ou un équipement décrit ci-dessous. Ces informations seront également accessibles en ligne à partir du second semestre 2001. Cette initiative se place dans le cadre du projet «CODLOR Wallonie-Lorraine».



Le recyclage des déchets «cartons & papiers» suppose que l'entreprise ait mis en place une procédure de collecte et de tri. Celle-ci est à concevoir en fonction des spécificités de l'entreprise et des services existants sur le marché des déchets.

Bien entendu, la procédure de tri et de collecte doit également veiller à :

- 1) éviter toute contamination lors de la collecte et du tri ;
- 2) conserver les déchets à l'abri de l'humidité.

Ce tableau récapitule les solutions habituellement proposées aux situations les plus courantes. Toutefois, n'appliquez pas de recette aveuglément. Mobilisez les forces vives de votre entreprise pour réfléchir à ces questions. Personnalisez les solutions pour qu'elles s'adaptent précisément à votre activité. Vous réaliserez ainsi des économies substantielles sans vous compliquer la vie.

La collecte et le tri des déchets «cartons & papiers» se justifient-ils en terme de coûts ?

A titre d'illustration, ce tableau reprend la liste des principales fractions de déchets «cartons & papiers» et leur prix en février 2001, relatifs à des quantités non mises en balles.

Catégorie	Code	Prix en février 2001
Mêlés	1.02	- 500 BEF la tonne
Cartons	1.04	- 350 BEF la tonne
Journaux & brochures	1.10	- 350 BEF la tonne
Listing	2.06	+ 3 900 BEF la tonne
Archives couleurs	3.07	+ 350 BEF la tonne
Blanc non imprimés	3.17	+ 5 700 BEF la tonne

(source : Confédération belge de la Récupération)

Sur le plan économique, le tri est incontestablement justifié par rapport à la mise en décharge, solution par défaut qui coûte plus de 3 000 BEF la tonne.

En combien de fractions faut-il trier les déchets «cartons & papiers»? Ces chiffres montrent qu'à l'évidence la réponse doit non seulement prendre en compte le prix de reprise mais aussi la différence de prix entre deux catégories.

Comment peut-on mettre en œuvre une procédure de collecte et de tri dans l'entreprise ?

Pour élaborer votre réponse, raisonnez en fonction de :

- la quantité de déchets que vous devez évacuer et surtout du rythme auquel vous les produisez ;
- des filières d'enlèvement qui vous sont proposées par les collecteurs de déchets, qu'ils soient privés ou communaux.

Volume hebdomadaire	Formule de collecte
< 1 m ³	Apport volontaire dans les parcs à conteneurs
Entre 1 et 5 m ³	Collecte en porte-à-porte
> 5 m ³	Collecte sur appel
quantités > 50 tonnes par an	Mise en balles par l'entreprise

Zoom sur chaque situation, compte tenu du contexte qui prévaut en province de Luxembourg

Quantités inférieures à 1 m³ par semaine

Dans ce cas, la solution conseillée à l'entreprise est de faire appel à ses propres moyens pour organiser le tri et le stockage de ses déchets et, ensuite, pour les apporter aux parcs à conteneurs.

Pour l'instant, l'accès aux parcs à conteneurs est gratuit pour les PME, à l'exception de celles du secteur de la construction. La seule restriction concerne le gabarit des véhicules qui ne peut excéder 3,5 tonnes (permis C). Un nouveau système de tarification sera mis en place à partir de juillet 2001.

Quantités comprises entre 1 et 5 m³ par semaine

Dans ce cas, la solution conseillée à l'entreprise consiste à se doter d'un conteneur spécifique à ces déchets (ou plusieurs en fonction du nombre de fractions) et à participer à des collectes en porte-à-porte. Elles sont effectuées par un camion-presse qui réalise une tournée auprès des entreprises participantes dans une zone géographique donnée et selon une fréquence fixe. Ces circonstances limitent en général le volume des conteneurs à un maximum de 5 m³.

Le prix de location des conteneurs et le forfait à payer pour participer à la collecte varient selon le volume du conteneur, la fréquence de collecte et l'identité du collecteur, qu'il s'agisse d'une commune ou d'une entreprise privée. Pour minimiser le prix total, mieux vaut réduire la fréquence et ➤

••• augmenter le volume du conteneur. En général, on compte entre 500 et 750 BEF par mois et par m³ de conteneur (quel que soit le degré de remplissage).

Quantités supérieures à 5 m³ par semaine

Dans ce cas, il est nécessaire de s'équiper de conteneurs de grand volume (10 à 30 m³), spécifiques à ces déchets. Lorsque le conteneur est rempli, vous faites simplement appel à un collecteur spécialisé qui viendra le vidanger.

Des quantités dépassant 50 tonnes par an : mise en balle par l'entreprise

Lorsque les quantités sont supérieures à 50 tonnes par an, l'entreprise peut envisager de mettre elle-même ses déchets en

balles et de les charger sur des conteneurs-plateau à destination d'un centre de tri ou directement vers une entreprise de recyclage. Dans ce dernier cas, la taille des balles doit correspondre aux standards du marché.

Vous devez considérer :

- 1) le montant de l'investissement dans une presse (à partir de 150 000 BEF) ;
- 2) le supplément de main-d'œuvre nécessaire aux différentes manipulations ;
- 3) le fait que la presse peut servir pour plusieurs types de déchets pourvu qu'ils soient propres et secs ;
- 4) la presse permet, le cas échéant, de se passer de conteneurs pour le stockage des déchets (mais pas pour le transport).

Le prix de revient se calcule selon les mêmes modalités que pour la collecte sur appel.

Pour choisir un conteneur...

Conteneur monobloc, combinant une presse et un conteneur

> **Avantages** - grande facilité d'emploi. Propreté des locaux maintenue à un niveau élevé. Utilisation optimale de l'espace disponible.

> **Inconvénients** - coûts de location relativement élevés (10 à 15 000 BEF par mois pour un conteneur de 20 à 30 m³). Frais de transports nettement plus élevés (le conteneur doit être ramené après chaque vidange).

Conteneur classique

> **Avantages** - coûts de location relativement faibles (+/- 3 000 BEF par mois pour un conteneur de 20 à 30 m³). Frais de transports réduits du fait de la possibilité de réaliser un échange standard. Certaines entreprises, manquant de place, utilisent des conteneurs fermés qui peuvent être placés à l'extérieur.

> **Inconvénients** - utilisation non optimale de la capacité du conteneur du fait du fort encombrement de ce type de déchets. Pour pallier cet inconvénient, déplier et ranger les cartons avec soin dans le conteneur. En outre, si le taux de remplissage du conteneur est faible, louer un conteneur de type fermé pour préserver une qualité minimale dans le temps.

Pour calculer le prix de revient :

- considérer les coûts relatifs à l'équipement et au transport ;
- le prix de rachat des déchets que l'entreprise et le collecteur ont convenu. Ce dernier peut être positif ou négatif en fonction de la nature du déchet et des fluctuations du marché du recyclage.

Important : le prix de rachat est calculé en fonction du poids des déchets alors que les coûts relatifs à l'équipement et au transport dépendent du volume. L'entreprise a donc tout intérêt à optimiser l'encombrement de ses déchets.

Quelques conseils supplémentaires

Collecte de fractions mélangées

Certains prestataires de services organisent des collectes mixtes, mélangeant des déchets «cartons & papiers» avec d'autres déchets «secs et valorisables» (comme bois, plastiques, métaux...). Une formule qui se justifie pour autant que les flux de déchets «cartons & papiers», ainsi que les autres flux, soient relativement faibles.

Avantages - la collecte mélangée limite les contraintes au niveau de l'organisation du tri. Elle diminue le nombre de conteneurs nécessaires d'où gain de place et réduction des frais de location.

Inconvénients - les frais de traitement des déchets par le collecteur sont plus élevés que pour une fraction homogène.

Évaluation des quantités de déchets

Si vous éprouvez des difficultés à mesurer vos volumes de déchets, outre l'examen des flux de déchets sortant de l'entreprise, abordez la question par le biais des achats pour extrapoler la production de déchets.

Location versus achat

Un certain nombre d'entreprises possède ses propres conteneurs (+/- 80 000 BEF pour un conteneur classique de 30 m³). Sachez toutefois que le temps moyen de retour sur investissement est de cinq à sept ans. Un étalement que la plupart des entreprises considèrent comme trop long. ■

Adresses de contact :
Frédéric de Hemptinne
Conseiller Industrie, CCILB
tél. 061 22 26 80
f.dehemptinne@ccilb.be

Christophe Surlereaux
IDELux, cellule Environnement
tél. 063 23 18 11
christophe.surlereaux@idelux.be